

Bulletin inscription



JOURNÉE
SCIENTIFIQUE
du

vendredi 16 janvier 2026

CRIO

Inscrivez-vous sur le site
www.jsgrio.com

Avec le parrainage de :



39^e

vendredi 16 janvier 2026

JOURNÉE
SCIENTIFIQUE du

GRIO



BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

VENDREDI 16 JANVIER 2026 AUX SALONS DE L'AVEYRON

Adresse : 17 RUE DE L'AUBRAC, 75012 PARIS

Téléphone : +33 144 748 800 | MAIL : CONTACT@SALONSDELAVEYRON.COM

DATES À RETENIR POUR L'INSCRIPTION À LA JOURNÉE SCIENTIFIQUE DU GRIO

- Ouverture des inscriptions : lundi 15 septembre 2025
- Date limite d'inscription : vendredi 9 janvier 2026

L'INSCRIPTION INDIVIDUELLE COMPREND

- Le déjeuner et les deux pause-café servis dans l'espace exposition du vendredi 16 janvier sont inclus dans le tarif de l'inscription
- L'inscription est nominative et conditionnera l'accès présentiel à la 39^e Journée Scientifique du GRIO ainsi qu'aux contenus qui seront mis à disposition sur la plateforme à la fin de l'événement

TARIF DE L'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

- Tarif d'inscription = 100 €HT/personne jusqu'au vendredi 9 janvier 2026

Titre :	
Médecin :	
Nom :	
Prénom :	
Email :	
N° RPPS :	

Adresse professionnelle :

Hôpital :	
Service :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone fixe :	
Mobile :	

En application de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous êtes également informé que vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INSCRIPTION (1)

Entre les soussignés :

AEI, Agence d'Édition médicale, Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 829 846 dont le siège social est sis 52 rue de la Fédération - 75015 PARIS, représentée par son gérant, Monsieur Charles Dufrêne

Et :

Le congressiste s'inscrivant en complétant le bulletin d'inscription au format PDF.

En confirmant son inscription, le congressiste certifie accepter sans réserve les présentes Conditions générales de vente et d'inscription.

L'inscription au format PDF ou en ligne et le règlement de la 39^e Journée Scientifique du GRIO valent contrat entre les soussignés.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - Acceptation des conditions générales

- Le congressiste déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter sans réserve avant de passer commande. Il renonce à opposer toute autre Condition Générale de Vente.
- Toute commande vaut acceptation définitive des présentes conditions générales de vente.

1.2 – Objet

- Organisation par AEI, de la 39^e Journée Scientifique du GRIO, en présentiel au bénéfice du congressiste.
- Les présentes conditions générales de vente et d'inscription déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société AEI lors de la 39^e Journée Scientifique du GRIO organisée le vendredi 16 janvier 2026 aux Salons de l'Aveyron, 17 rue de l'Aubrac, 75012 Paris.
- Journée Scientifique réservée aux professionnels de santé, internes, étudiants, membres d'associations et de l'industrie pharmaceutique.
- Le lieu et les horaires peuvent faire l'objet d'aménagement si les circonstances l'y obligent.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'inscription est nominative et conditionnera l'accès présentiel au congrès ainsi qu'aux contenus qui seront mis à disposition sur la plateforme à la fin de la Journée Scientifique.
L'inscription se fait via le bulletin PDF et n'est ouverte qu'aux professionnels de santé, internes, étudiants, membres d'associations et de l'industrie pharmaceutique.
- La validation définitive de l'inscription se fait par email de confirmation de la part d'AEI envoyé au participant à réception du règlement.
- Le règlement s'effectue par :
 - Virement bancaire A l'ordre de : GRIO/ AEI, Agence d'Édition médicale
RIB : 10278 02206 00035460540 78
IBAN : FR76 1027 8022 0600 0354 6054 078
BIC : CMCIFR2A
- Aucune inscription se fera sur place le jour de la Journée Scientifique.
- Ouverture des inscriptions : lundi 15 septembre 2025
- Date limite d'inscription : vendredi 9 janvier 2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INSCRIPTION (2)

ARTICLE 3 – TARIFS

Le tarif d'inscription individuelle est le suivant :

- 100 €HT/personne – 20€ de TVA (20 %) soit 120 €TTC/personne.
- L'accès aux sessions scientifiques et à l'exposition.
- Un service de restauration complet (pause-café et déjeuner).
- AEI s'engage à fournir, sur demande, une attestation de participation et / ou une facture.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ANNULATION

- En cas d'annulation de l'inscription par le congressiste, la Société AEI se réserve le droit de facturer au congressiste des frais d'annulation calculés comme suit :
 - Si l'annulation intervient avant le 15 décembre 2025 soit plus de 30 jours ouvrables avant le début de l'évènement, les frais d'inscription sont remboursés à 100 %.
 - Si l'annulation intervient après le 15 décembre 2025 soit moins de 30 jours ouvrables avant le début de l'évènement, **aucun remboursement** ne sera effectué.
- Les annulations doivent être justifiées et adressées à AEI (pilar@aei.fr) par email.
- Si des mesures sanitaires restrictives contraignent AEI à annuler la prestation, un montant forfaitaire de 80 € serait retenu ou, la totalité de l'inscription serait reportée à première demande pour la prochaine Journée Scientifique.

ARTICLE 5 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT 2016/679 DU 27 AVRIL 2016 RELATIF À LA PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET À LA LIBRE CIRCULATION DE CES DONNÉES

- Les informations communiquées pour l'inscription pourront être utilisées pour transmettre aux inscrits des informations relatives à la Journée Scientifique et à la mise en ligne des contenus sur www.jsgrio.com.
- Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.
- Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès du contact suivant : AEI, 52 rue de la Fédération, 75015 Paris (pilar@aei.fr)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INSCRIPTION (3)

ARTICLE 6 – DROITS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Les contenus mis à disposition du participant, durant la durée de son inscription restent la pleine propriété du GRIO.
- Le GRIO concède à l'utilisateur une licence d'utilisation strictement personnelle, non exclusive et incessible pour une durée limitée à celle de la Journée Scientifique telle qu'indiquée dans la confirmation d'inscription.
- Toute reproduction est formellement interdite sous peine de poursuite.

ARTICLE 7 – DOMMAGES ÉVENTUELS / FORCE MAJEURE

- L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de dommages directs ou indirects survenant lors de ses prestations.
- Il ne pourra être tenu pour responsable pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français y compris les grèves de transport, l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou des réseaux de communication électroniques et plus généralement pour toute cause extérieure indépendante de sa volonté ou pour le fait d'un tiers.

ARTICLE 8 – ACCRÉDITATION

- AEI est une société de communication et d'édition médicale spécialisée dans la formation et l'information à destination des professionnels de la santé.
- Déclaration d'activité immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 829 846.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

- Les présentes conditions sont soumises au droit français.
- En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ces conditions, les parties conviennent de rechercher une solution amiable.
- Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le tribunal judiciaire de Paris.